

<https://pierre-alainmillet.fr/Agenda-21-une-nouvelle-etape>



Conseil Municipal du 6 Octobre 2014

Agenda 21 et conseil citoyen, une nouvelle étape

- DHD -

Date de mise en ligne : mardi 7 octobre 2014

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Avec cette délibération, nous relançons pour le mandat 2014-2020 la démarche engagée en 2009 et qui avait abouti à un Agenda 21 connu et reconnu et qui a structuré notre travail depuis 4 ans maintenant. Il est utile de dire quelques mots sur le bilan qui nous conduit à remettre en place cette démarche, tout en tirant les leçons de l'expérience.

D'abord sur le succès du résultat. Le plan de 107 actions identifiées en 2009-2010 a été un extraordinaire outil de mobilisation et d'orientation du travail des services, comme des relations avec les habitants et partenaires. Cela ne se voit pas toujours dans l'espace public, mais depuis 2010, des référents développement humain durable sont identifiés dans tous les services, et se réunissent régulièrement pour faire le point des actions, identifier les freins et les succès et orienter ainsi les réponses aux objectifs.

Permettez-moi de prendre un exemple surprenant. Nous travaillons en interne sur la gestion des déchets, afin d'augmenter la collecte sélective et de réduire le volume de déchets des activités municipales. Ce travail a progressé dans toutes les directions, administration, écoles, gymnases, et nous sommes progressivement arrivé à la conclusion qu'il devenait inutile d'avoir une collecte de tout venant à la déchetterie (encombrants en mélange), avenue Jean Moulin. Résultat, nous allons rediscuter de la rénovation de cette déchetterie avec le Grand Lyon en économisant de l'investissement et du fonctionnement à partir de l'augmentation de nos marchés de récupération pour la valorisation des déchets (compostage, recyclage, incinération à€!).

Ce n'est qu'un exemple, je vous renvoie aux indicateurs du développement humain durable que nous publions chaque année dans le rapport obligatoire sur notre activité avant le débat d'orientation budgétaire. Energie, Eau, Biodiversité, Place de la nature, modes deux, les résultats sont réels dans tous les domaines, et nous avons désormais des actions pérennes sur de nombreux sujets et il est donc indispensable de faire une évaluation partagée et approfondie de ces résultats, pour s'attaquer aux freins qui restent encore, et pour nous fixer de nouveaux objectifs.

Nous sommes en train de réaliser une première étude technique sur cette évaluation, avec l'aide d'un cabinet spécialisé, et l'objectif est de réaliser une évaluation participative d'ici l'été 2015, comme nous l'avions fait pour le lancement de ce qui allait devenir un agenda 21 en 2009. Un point complémentaire, nous demandons aussi à ce cabinet de nous aider dans la demande de prolongation de notre agenda 21 auprès du ministère, sa reconnaissance étant valable 3 ans et devant être mise à jour.

J'en profite pour souligner mon étonnement devant le débat lancé par la cour des comptes qui demande une remise à plat, voire un abandon de ces agendas 21. Elle reproche aux agendas 21 de ne pas être tous structurés de la même manière, quoi d'étonnant quand on sait qu'ils devraient tous être le résultat de démarches participatives locales! Le bilan quantitatif et qualitatif serait mitigé. Mais pourquoi alors ne pas valoriser les agendas 21 réussis et en tirer des leçons pour aider les autres ? Elle constate que le coût de la reconnaissance par l'état est très faible, mais regrette que cette reconnaissance ne soit pas plus sélective. On sent là que nos experts de la cour des comptes sont formés à la concurrence libre et non faussée. On se demande s'ils sont eux-mêmes souvent soumis à la concurrence et si on ne devrait pas être plus « sélectif » dans leurs rapports. Enfin, elle considère une fois de plus que le niveau communal est trop petit, et propose de réserver les démarches agenda 21 aux métropoles ! Mais l'expérience de Vénissieux confirme au contraire, qu'une démarche communale est indispensable à la mobilisation citoyenne, qu'un agenda 21 communal peut se faire en cohérence avec un agenda intercommunal, et que c'est même une excellente chose comme le montre aussi l'Agenda 21 de la vallée de la chimie. quand les technocrates de l'état comprendront que les communes sont le creuset de la démocratie, on s'en sortira mieux !

Agenda 21 et conseil citoyen, une nouvelle étape

C'est pourquoi nous vous proposons le renouvellement du conseil citoyen du développement humain durable, en tenant compte dans notre expérience d'un flou entre les groupes de travail initiaux, de format réduit et tourné vers l'interaction entre les participants, et les rencontres publiques, qui ont progressivement pris plutôt la forme de conférences/témoignages.

C'est pourquoi nous vous proposons un format de CCDHD réduit, avec une liste définie de participants, dont un délégué par quartier, un par association, et un petit nombre de personnalités, même si, bien entendu, il pourra être étendu selon les sujets.

Ainsi, tous les adjoints ne sont pas membres , mais tous les adjoints peuvent y être invités selon les sujets, tout comme des spécialistes ou personnalités qui seraient utiles à ces travaux.

A coté, de ce conseil citoyen resserré, nous continuerons à organiser ce que nous proposons d'appeler des « forums du conseil citoyen », largement ouvert et orienté vers la sensibilisation, la connaissance et le débat sur les enjeux environnementaux.